



**Conseil Communautaire  
Séance du 16 mars 2023  
Saint-Sylvain**

**PROCÈS-VERBAL**



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**XAINTRIE VAL' DORDOGNE**

**Séance du 16 mars 2023 à Saint-Sylvain**

**DATE DE LA CONVOCATION : 10 mars 2023**

<b>NOMBRE :</b>		<b>RESULTAT :</b>
- de Conseillers en exercice	47	- POUR
- de Présents	37	- CONTRE
- de Représentés	6	- ABSTENTION(S)
- de Votants	43	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

BARDI Nicole	JEAN Lionel	PAIR Christian
BEYNEL Joël	JOANNY Agnès	POUJADE André
BITARELLE René	LAFON Francis	REYNÈS Patrick
BRIGOLET Jean-Marie	LAJOINIE Géraldine	REYNIER Annie
CARMIER Camille	LASSERRE Jean-Pierre	RIGAL Christian
CLAVIÈRE Hervé	LHERM Michel	ROUANNE Hervé
DABERTRAND Jean	LONGOUR Laurent	SALLARD Jean-Basile
DUCHAMP Sébastien	LUDIER Stéphane	TEULIÈRE Jean-Michel
DUCROS Mireille	MEILHAC Sébastien	TRASSOUDAINE Bernard
DUMAS Laurence	MIGNARD Sophie	TURQUET Jean-Claude
FERRACCI Dominique	MOISSON Albert	VAN NIEUWENHUYSE Régis
GASQUET Jean-François	MONTALTI Fabienne	
GRÉGOIRE Daniel	NACRY Marie-Christine	

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :**

M. Vincent ARRESTIER représenté par Mme Marie-Christine NACRY  
Mme Laurence BRIANÇON représentée par M. Francis LAFON  
M. Thierry DA FONSECA représenté par M. René BITARELLE  
Mme Martine LAVERGNE représentée par Mme Laurence DUMAS  
M. Philippe MOULIN représenté par Mme Géraldine LAJOINIE  
M. Stéphane PARDOUX représenté par M. Camille CARMIER

**ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :**

Mme France CHASTAINGT - Mme Aline CLAVIÈRE - Mme Nathalie GALEWSKI - M. René PEYRICAL

**SECRETARIE DE SEANCE : Mme Agnès JOANNY**

**Nicole BARDI, Présidente de la communauté de communes**, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire et remercie M. le Maire de Saint-Sylvain pour son accueil.

**Monsieur Stéphane LUDIER** est heureux d'accueillir pour la première fois un conseil communautaire à Saint-Sylvain et précise qu'un petit pot attendra les élus à la fin de la séance.

**Mme Nicole BARDI, Présidente de la communauté de communes** dresse la liste des présents et absents, ainsi que les procurations et nomme le secrétaire de séance en la personne de **Madame Agnès JOANNY**.

**Madame Nicole BARDI** soumet au conseil communautaire l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 1er février 2023, qui est adopté à l'unanimité sans réserve.

**Madame Nicole BARDI** débute la séance par la lecture du compte-rendu des décisions prises en Bureau Communautaire.

### **COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES À LA PRÉSIDENTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 et suivants,  
Vu la délibération n° 2020-034 du 9 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Communautaire à la Présidente,

#### **Considérant que :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, Madame la Présidente doit rendre compte auprès du Conseil Communautaire des actes pris en vertu des délégations qui lui ont été consenties. Ainsi, les décisions suivantes ont été prises.

<b><i>Point 1.1 de la délibération du 9 juillet 2020 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour lesquels une procédure adaptée supérieure ou égale à 90 000 € HT a été mise en œuvre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.</i></b>			
<b>Attributaire</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Éléments financiers</b>	<b>Date de la décision</b>
IDEE	Entretien et balisage des chemins de randonnées	33 119.88 €	22/02/23
IDEE	Entretien de la sente aux cochons	2 710.80 €	22/02/23
REMUE MENINGES	Entretien de la Via Ferrata	3 000 €	22/02/23

### **COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 et suivants,

Vu la délibération n° 2020-035 du 9 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

**Considérant que :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, Madame la Présidente doit rendre compte auprès du Conseil Communautaire des actes pris en vertu des délégations qui ont été consenties au Bureau Communautaire. Ainsi, les décisions suivantes ont été prises.

<b>Point 3.2 de la délibération du 9 juillet 2020 : Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics et privés intéressés et valider les plans de financement associés.</b>				
<b>Opération</b>	<b>Partenaire sollicité</b>	<b>Montant de l'opération (HT)</b>	<b>Montant de l'aide sollicitée</b>	<b>Date de la décision</b>
Réalisation de travaux de rénovation et de production énergétique au sein du Centre Technique Intercommunal	ETAT	30 000 €	12 000 €	24/02/23
	Département		12 000 €	
Mise en place de la politique bio-déchets de Xaintrie Val' Dordogne	ETAT REGION Nouvelle Aquitaine	257 000 €	165 508 € 40 092 €	24/02/23

**Nicole BARDI, Présidente**, commence ensuite la lecture de la première délibération concernant l'élection des délégués au Comité Unique de Concertation de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS – COMITÉ UNIQUE DE CONCERTATION DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Comité Unique de Concertation (CUC) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne,

Vu la délibération n° 2020-042 du 9 juillet 2020 portant élection des membres du CUC,

**Considérant que :**

Le Comité Unique de Concertation (CUC) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne est l'instance décisionnelle du programme de subvention européenne LEADER pour la programmation 2014-2022, ainsi que pour le programme FEADER/LEADER 2023-2027 et FEDER/OS 5.2 2021-2027 et que ses statuts prévoient que le nombre de membres de la communauté de communes au sein du comité est de trois titulaires et trois suppléants, il apparaît à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants.

**Article 1** : le Conseil Communautaire désigne au sein du Comité Unique de Concertation (CUC) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne, les conseillers communautaires suivants pour la programmation FEADER/LEADER 2014-2022 :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Pierre LASSERRE	Vincent ARRESTIER
France CHASTAINGT	Régis VAN NIEUWENHUYSE
Jean-Basile SALLARD	Francis LAFON

**Article 1** : le Conseil Communautaire désigne au sein du Comité Unique de Concertation (CUC) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne, les conseillers communautaires suivants pour la programmation FEADER/LEADER 2023-2027 et la programmation FEDER/OS 5.2 2021-2027 :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre LASSERRE	Vincent ARRESTIER
France CHASTAINGT	Régis VAN NIEUWENHUYSE
Jean-Basile SALLARD	Francis LAFON

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

**Jean DABERTRAND, Conseiller Communautaire, Délégué aux Travaux**, donne la lecture de la deuxième délibération.

**AVENANT N° 2 A UN MARCHÉ DE TRAVAUX – MAISON DE SANTÉ À SAINT-PRIVAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

**Considérant que :**

La Communauté de Communes a engagé le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Saint-Privat. Le choix s'est porté sur une construction neuve, à proximité immédiate de la future salle multi-activités portée par la commune de Saint-Privat, et dont les travaux ont débuté en novembre 2021. Pour cela, l'intercommunalité a signé divers marchés de travaux.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider l'avenant n° 2 au marché de travaux conclu avec l'entreprise JOANNY. Cet avenant est un avenant de moins-value d'un montant de 4 439,41€ HT.

**Article 1** : Le Conseil Communautaire approuve l'avenant n° 2 avec l'entreprise JOANNY HUBERT.

**Article 2** : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

En l'absence de **M. Stéphane PARDOUX, Conseiller Communautaire, Délégué à l'Habitat**, **M. Camille CARMIER, Conseiller Communautaire, Délégué à l'Aménagement du Territoire** donne lecture de la délibération, qui concerne la charte du Territoire.

## **APPROBATION DE LA CHARTE DU TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA RÉNOVATION PERFORMANTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2021 portant validation de facilaréno2 à compter du lendemain de sa publication et jusqu'au 31 décembre 2024,

Vu le projet de charte du territoire engagé dans la rénovation performante annexée,

### **Considérant que :**

La Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne est engagée dans une politique de soutien à la requalification du parc immobilier permettant de contribuer à l'amélioration des conditions de logement des habitants et favorisant l'accueil de nouvelles populations.

Le dispositif OPAH a été lancé en septembre 2022 pour une durée de 5 ans et s'adresse aux propriétaires privés, sous conditions de ressource. SOLIHA est l'opérateur retenu pour animer ce dispositif.

La communauté de communes est également partenaire de la plateforme France Rénov' interEPCI, de rénovation énergétique de l'habitat privé, informant conseiller et accompagnant les ménages et copropriétés dans un parcours de rénovation énergétique globale performante et bas carbone. C'est le CPIE de la Corrèze qui assure ce service public de conseil aux ménages.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 30 septembre 2022, les conseillers France Rénov' ont :

- Apporté plus de 1000 conseils personnalisés à des ménages porteurs de projets de rénovation énergétique
- Accompagné plus de 70 foyers dans un projet de rénovation de leur logement.

Ce sont 14% des actes qui ont été menées sur le territoire de Xaintrie Val Dordogne.

### **Partenariat entreprise solidaire Dorémi**

Parallèlement, Le Programme CEE Facilaréno mise en œuvre entre l'Etat, l'ADEME, l'institut Négawatt, la SAS DOREMI et des délégataires CEE offre un appui à la mise en œuvre d'un écosystème facilitant les rénovations globales performantes.

La rénovation performante consiste à atteindre des niveaux de performances énergétiques niveau BBC rénovation des maisons individuelles contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique et la lutte contre la précarité énergétique.

Cette atteinte passe notamment par des chantiers de rénovation en une étape et au plus en deux étapes. Pour cela il est très fréquent de faire travailler ensemble 6 corps de métiers différents.

Cet appui proposé à l'ensemble des EPCIs partenaires se matérialise par la signature d'une charte Territoire engagé dans la rénovation performante avec la SAS Doremi qui n'engage aucune contrepartie financière.

Il s'agit au travers de la signature de cette charte de faciliter les rénovations performantes en mobilisant les relais locaux pour sensibiliser les professionnels et les ménages à la rénovation

globale et performante. L'engagement de Xaintrie Val' Dordogne se limite donc à faciliter la mobilisation de ses relais.

La signature de cette charte permet :

- La mise à disposition de formateurs experts DOREMI en capacité de faciliter l'engagement des professionnels et de les former à la rénovation performante pour partie sur un chantier école rémunérée,
- Une prise en charge d'une partie des coûts de formations des professionnels par des aides régionales et CEE (50%) auxquelles peuvent se cumuler des cofinancements OPCO,
- La mobilisation des équipes de la SAS DOREMI positionnées en région pour engager et accompagner la dynamique.

La signature de cette charte permettrait d'organiser un 1<sup>er</sup> temps de sensibilisation à la rénovation performante à destination des artisans locaux.

**Article 1** : Le Conseil Communautaire approuve la charte du territoire engagé dans la rénovation performante.

**Article 2** : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer la charte et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

## Charte du territoire engagé dans la rénovation performante

Nous, représentants élus de la Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne, prenant la mesure des enjeux climatiques et de lutte contre la précarité énergétique, en accord avec les objectifs nationaux de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre, souhaitons résolument favoriser sur notre territoire la mise en œuvre d'écosystèmes pérennes associant acteurs publics et privés, avec pour ambition de rendre visible, professionnelle et accessible la rénovation performante<sup>1</sup> des maisons.

Conscients des défis que pose cette résolution - structuration du marché, création d'emplois qualifiés, sensibilisation et accompagnement de l'ensemble des bénéficiaires, en particulier des plus fragiles, etc. - et des efforts nécessaires à sa mise en œuvre, nous avons choisi de nouer un partenariat durable avec l'entreprise solidaire Dorémi au regard, notamment, des apports du Programme de Certificats d'économie d'énergie Facilaréno 2 sur notre territoire, et de prendre au nom de la collectivité les engagements suivants :

1. **Privilégier des rénovations performantes et en assurer la promotion auprès de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux du territoire ;**
2. **Disposer d'au moins un interlocuteur, bien identifié, disponible, informé et formé aux spécificités de la rénovation performante ;**
3. **Conduire toute action incitative favorisant la formation des professionnels du bâtiment du territoire en faveur de la rénovation performante ;**
4. **Piloter tout partenariat utile à la rénovation performante avec les acteurs locaux en charge des questions de rénovation énergétique ;**
5. **Encourager par tout moyen les initiatives en faveur de la rénovation performante ;**
6. **Inciter les professionnels du bâtiment participant à la rénovation performante à coopérer efficacement ;**
7. **Valoriser les acteurs locaux et nationaux compétents pour accompagner et mettre en œuvre des rénovations performantes ;**
8. **Assurer ou veiller à ce que soit assuré sur le territoire un accompagnement de qualité des propriétaires pour les aider à s'orienter puis à mener une rénovation performante ;**
9. **Travailler à la mobilisation, à l'appropriation et à la production de dispositifs financiers au service du financement de la rénovation performante ;**
10. **Contribuer à la mise en place d'outils et de démarches au bénéfice de la rénovation performante et utiliser les outils et démarches existantes pour fluidifier les processus et les démarches entre acteurs ;**
11. **Participer aux réseaux d'acteurs en faveur de la rénovation performante.**

Le ....., à .....

Nicole BARDI,  
Présidente

**Mme la Présidente** donne ensuite la parole à **Mme Laurence DUMAS, Vice-Présidente, déléguée aux Finances**, qui donne lecture des prochaines délibérations concernant les comptes administratifs et les comptes de gestions des trois budgets de la Communauté de Communes.

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GÉNÉRAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu les résultats du Compte Administratif du Budget Général pour l'exercice 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10 mars 2023,

Madame la Présidente ayant quitté la salle,

**Article 1** : le Conseil Communautaire arrête les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Général).

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET GÉNÉRAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31,

Vu la délibération approuvant le Compte Administratif 2022 du Budget Général,

Vu le Compte de Gestion du Budget Général pour l'exercice 2022 de Xaintrie Val' Dordogne proposé par le Trésorier,

#### **Considérant que :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Article 1** : le Conseil Communautaire déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu les résultats du Compte Administratif du Budget Annexe pour l'exercice 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10 mars 2023,

Madame la Présidente ayant quitté la salle,

**Article 1** : le Conseil Communautaire arrête les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Annexe Ordures Ménagères).

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31,

Vu la délibération approuvant le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Ordures Ménagères,

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe pour l'exercice 2022 de Xaintrie Val' Dordogne proposé par le Trésorier,

**Considérant que :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Article 1** : le Conseil Communautaire déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE TOURS DE MERLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu les résultats du Compte Administratif du Budget Annexe pour l'exercice 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10 mars 2023,

Madame la Présidente ayant quitté la salle,

**Article 1** : le Conseil Communautaire arrête les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils sont annexés dans le document joint (Compte Administratif – Budget Annexe Tours de Merle).

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITE**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE TOURS DE MERLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31,

Vu la délibération approuvant le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Tours de Merle,

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe pour l'exercice 2022 de Xaintrie Val' Dordogne proposé par le Trésorier,

**Considérant que :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Article 1** : le Conseil Communautaire déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**RESULTAT DU VOTE :**

**UNANIMITÉ**

**Sébastien DUCHAMP, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'attractivité Territoriale, donne lecture de la délibération concernant les Tours de Merle.**

**ADOPTION DES TARIFS SOUVENIRS ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN VENTE A LA BOUTIQUE DES TOURS DE MERLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 mars 2023,

**Article 1** : Le Conseil Communautaire adopte les tarifs des articles vendus en boutique suivants :

<b>Groupe Snack</b>	<b>Tarif TTC</b>
<b>BOISSONS</b>	
Boissons Personnel	1,00 €
Eau Personnel	0,50 €
Café Personnel	0,70 €
Café	1,50 €
Coca Cola	2,00 €
Coca zéro	2,00 €
Eau (petite bouteille)	1,00 €
Eau (grande bouteille)	2,20 €
Fanta Orange	2,00 €
Fuzetea Pêche	2,00 €
Oasis Tropical	2,00 €
Orangina	2,00 €
Perrier	2,00 €
Schweppes Agrum	2,00 €
<b>GLACES</b>	
Batonnet Blanc	2,50 €
Bâtonnet Dark	2,50 €
Batonnet Amande lait	2,50 €
Bâtonnet Oasis So Fruiz	2,50 €
Cornet Chocolat	2,50 €

Cornet fraise	2,50 €
Cornet Vanille	2,50 €
Glaces pot Bio	3,50 €
Glaces Personnel	2,00 €
Sorbet Bio Fraise	2,20 €
Sorbet Bio Mangue	2,20 €
Sorbet Bio Pêche	2,20 €
Bâtonnet Fusée Bio	1,50 €
<b>SNACKING</b>	
Barre chocolatée	1,00 €
Chips (Petit)	1,00 €
Chips (moyen)	2,00 €
Sucette	0,70 €
Etui de 10 sucettes	6,50 €
Mini sachet de bonbon	0,70 €
<b>Groupe Boutique - Souvenirs</b>	
<b>DÉCORATION SOIN</b>	
Bol bleu	15,50 €
Bougie	14,20 €
Coffret 4 savons	25,50 €
Coquetier Bleu	9,50 €
Coquetier mouton	9,50 €
Gratte ail	8,50 €
Lampe	77,00 €
Macérât huileux	7,50 €
Mug bleu	12,50 €
Mug Paysage	15,00 €
Mug poterie des Tours de Merle	15,80 €
Petit elfe	15,50 €
Plat bleu	26,50 €
Porte savon bleu (poisson)	14,50 €
Porte savon paysage	14,50 €
Repose cuillère	16,00 €
Saladier bleu	30,00 €
Savon Beauty Garden	9,00 €
Savon corps	6,50 €
Savon Lavande	7,50 €
Savon liquide	11,00 €
Savon ménager	6,90 €
Tasse bleue	14,00 €
<b>ÉPICERIE</b>	
Apéritif de Pissenlit	13,00 €
Bière Bouteille 1/2 L	4,50 €
Bière Pack 3 bouteilles	12,00 €

Biscuits	6,50 €
Cèpes cuisinés	8,50 €
Cerneaux de noix 200g	5,50 €
Champignons séchés	8,50 €
Chutney de pissenlit	6,50 €
Confitures de noix, de châtaignes	6,50 €
Confitures diverses	6,50 €
Corbeille champignons	20,00 €
Corbeille confitures	14,00 €
Corbeille Confitures pour fromages	17,00 €
Crème de marron	7,50 €
Farine de noix 200g	5,00 €
Farine de noix 500g	10,00 €
Huile aux cèpes	8,00 €
Huile de noix 25cl	12,00 €
Huile de noix 50cl	19,00 €
Hydromel	16,50 €
Hypocras	16,50 €
Jus de pomme	5,50 €
Kit Hypocras	10,00 €
Miel	7,50 €
Sel aromatisé aux champignons	7,50 €
Sirop	7,00 €
Thé	7,00 €
Tisane Beauty Garden	11,00 €
Tisanes	6,50 €
Triadoux Rosé Bio 2022	7,80 €
Vin Ferrand Blanc 2020	10,00 €
Vin Paillé Blanc 2015	22,50 €
Vin Rouge (Champ du Clos 2016)	13,50 €
Vinaigre divers	8,00 €
Vins aromatisés (75cl)	16,50 €
<b>JEUX</b>	
<i><b>Peluches</b></i>	
Peluche	15,00 €
Poupée Chevalier	17,50 €
Poupée Princesse	17,50 €
<i><b>Adresse et société</b></i>	
Cartes à jouer La Corrèze	10,00 €
Cartes à jouer Les armures	9,50 €
Cartes à jouer Les blasons / La chevalerie	9,50 €
Cartes de jeu magiques	12,00 €
Château à insectes	18,00 €

Coloriage géant	10,00 €
Guirlande à Fabriquer	9,80 €
Jeu de 7 familles les Oiseaux / les Insectes	6,50 €
Jeu des 7 Familles Le Moyen Age	9,50 €
Jeu Educatif	29,00 €
Jeu Escapada	35,00 €
Kit créatif	13,90 €
Kit créatif	16,90 €
Kit créatif	9,90 €
Livret jeu	1,50 €
Marionnette Chevalier	9,00 €
Marionnette Crochet	14,00 €
Pochette à histoires	21,00 €
Projecteur d'ombres	24,00 €
Puzzle château fort	23,90 €
Silhouette articulée	13,00 €
Toupie	12,00 €
Visualisateur d'insectes	7,50 €
Pliage les chevaliers	5,90 €
Doc à coller chevalier	4,90 €
Docs à coller princesses	4,90 €
Jeu éducatif	29,00 €
Coloriage à emporter	2,95 €
Princesses- Le moyen Age à colorier	4,95 €
<b><i>Papo - figurines</i></b>	
Arbalétrier	8,60 €
Archer	8,60 €
Ballerine + Licorne	22,50 €
Cheval	9,60 €
Chevalier	9,60 €
Chevalier bois	8,00 €
Fantôme	10,00 €
Licorne	15,00 €
Mini Animaux	6,50 €
Reine	9,60 €
Roi	9,60 €
Sachet minis chevaliers	11,50 €
Sorcier	9,60 €
Squelette de cheval	15,00 €
Tube minis chevaliers	24,50 €
<b><i>COSTUMERIE</i></b>	
Arbalète	10,00 €
Arc et 3 flèches sitaphy	20,00 €
Baguette magique rouge	7,00 €

Baguette magique tissu	7,00 €
Bouclier + épée rose ou bleu	18,00 €
Bouclier + épée Tours de Merle / Corrèze	18,00 €
Bouclier sitaphy	15,00 €
Bourse en cuir	7,00 €
Cheval bâton	21,00 €
Collier pièces /médiévales	9,00 €
Coiffe Princesse	16,00 €
Couronne de Fleurs	6,50 €
Couronne de Fleurs	5,20 €
Epée + Fourreau	15,00 €
Epée médiévale	11,50 €
Hache Tours de Merle	11,00 €
Heaume Cartonné	18,00 €
Heaume Chevalier	19,00 €
Location de costume	5,00 €
Parure complète de Chevalier	36,00 €
Pendentif	5,00 €
Petit sac enfant	8,00 €
Robe	35,00 €
Tiare feutre	10,50 €
Tote Bag	12,00 €
Tunique de Chevalier, colorée	12,00 €
Tunique de Chevalier, en coton	21,50 €
<b>PAPETERIE</b>	
<i>Cartes postales - crayons</i>	
Carte Postale	0,60 €
Carte Postale	1,90 €
Carte Postale grande	1,50 €
Carte Postale Nature	1,50 €
Carte Postale Tout est possible (10x15)	2,00 €
Carte Postale tout est possible (15x21)	9,00 €
Coupe Papier	12,00 €
Crayon Chauve souris	2,80 €
Crayon papier peluche	5,60 €
Stylo chouette	5,00 €
Stylo Corrèze	4,00 €
Stylo Epée	6,00 €
Stylo Tours de Merle	4,00 €
Taille crayon chevalier	15,00 €
<i>Divers papeterie</i>	
Affiche TDM sépia	14,00 €

Carnet	3,70 €
Coffret Cadeau	17,90 €
Lot de 4 marque pages	5,00 €
Marque page	1,50 €
Papier à Lettre	12,50 €
Pot à crayon	12,50 €
Set de Calligraphie	15,50 €
Set de Cire à cacheter	11,50 €
Plume	3,00 €
Tirelire casque	12,50 €
Décalcomanie	9,00 €
<b>SOUVENIRS - GADGETS</b>	
Aquarelle des Tours de Merle	8,50 €
Bâton de marche	10,00 €
Bougeoir templier	17,00 €
Bougies TDM	3,50 €
Boule à neige	10,00 €
Petit bracelet en crochet	12,00 €
Grand bracelet en crochet	20,00 €
Chapeau de paille	12,00 €
Couteau bois	11,00 €
Crochet bijou de portable	11,00 €
Crochet porte clef animaux	22,00 €
Crochet porte clef animaux	20,00 €
Crochet cœur	12,00 €
Crochet émoticônes	12,00 €
Crochet porte clef tête animaux	12,00 €
Crochet porte clef tête animaux	14,00 €
Crochet porte clef tête licornes	14,00 €
Décapsuleur	7,20 €
Dépliant Recettes	5,00 €
Dé à coudre TDM	4,00 €
Dragon	10,00 €
Lot 3 bougies	9,50 €
Lot de 3 dés à coudre TDM	11,00 €
Lot de 3 porte clefs	15,00 €
Magnet	3,50 €
Magnet 3D	6,00 €
Magnet animaux	5,50 €
Médaille de Merle	2,50 €
Monnaie Médiévale	12,00 €
Mug par 2 Vallée de la Dordogne	10,00 €
Mug Tours de Merle	7,00 €
Mug VD	5,50 €

Panneau flèche Corrèze	6,50 €
Parapluie carreaux	12,00 €
Porte clef animaux	5,50 €
Porte clef dépliant/19/Merle/cloche	5,50 €
Porte Clef médiéval	6,00 €
Set de Table	6,20 €
<b>LIBRAIRIE</b>	
<b><i>Spécial TDM</i></b>	
Guide "chevalier de la citadelle de Merle"	3,00 €
La Châtellenie de Merle	30,43 €
Revue Châteaux forts en France	9,90 €
Revue MA Châteaux forts en Corrèze	12,00 €
Tours de Merle	23,50 €
<b><i>Enfants</i></b>	
Abécédaire de l'Art Médiéval	3,95 €
Chevalier au Moyen Age	3,00 €
Chevalier de Porcelaine	16,00 €
Enfant de la terre	13,95 €
Enigmes Médiévales	17,95 €
Lancelot ou les enchantements du Graal	4,90 €
Le Chevalier sans peur et sans armure	14,90 €
Le Grimoire Pourpre Countès	21,00 €
Le moyen Age	15,50 €
Le petit Chevalier courageux	5,90 €
Le Pire des Chevaliers	11,90 €
le Pire des Princesses	11,90 €
Le Roi Silencieux	16,00 €
Les 12 desserts de Marcello	8,00 €
Les 12 Soupes de Marcello	8,50 €
Louis le Galoup tome 5	16,90 €
Louis le Galoup tome 1	15,00 €
louis Le Galoup tome 2	10,05 €
Louis Le Galoup tome 2	15,00 €
Louis Le Galoup tome 3	15,90 €
Louis le Galoup Tome 4	16,90 €
Marcello l'asticot	6,00 €
Ninon et le dragon	4,00 €
Princesse Rebelle	12,90 €
Princesses au Moyen Age	3,00 €
Revue Les croisades	6,00 €
Sans nom ni blason	5,10 €
Sur la piste des dragons	13,50 €
<b><i>Adulte Moyen-âge</i></b>	

A la recherche du Moyen Age	7,80 €
Chevalereses, une chevalerie au féminin	22,00 €
Chevaliers et chevalerie expliqués à mon petit fils	8,00 €
Croyances Populaires	5,00 €
Divin moyen Age	17,00 €
Enluminures médiévales	19,00 €
Fabliaux du Moyen Age	2,80 €
Fêtes et jeux au Moyen Age	19,50 €
Héros et Merveilles du Moyen Age	40,60 €
La femme remarquable au Moyen Age	24,00 €
La seigneurie Collective	24,00 €
La Vie au Moyen Age	8,60 €
La Vie quotidienne au Moyen Age	9,00 €
L'alimentation au Moyen Age	5,00 €
L'Art Héraldique	29,00 €
L'art Médiéval	10,00 €
Le Cloître des Ombres	29,50 €
Le Moyen Age	9,95 €
Le Moyen Age expliqué aux enfants	9,00 €
Le Moyen Age expliqué en images	25,00 €
Le Moyen Age L'histoire en activités	9,95 €
Les Grands Cuisiniers au Moyen Age	19,00 €
L'idée de Moyen Age	8,00 €
Métiers au Moyen Age	5,00 €
Mon costume médiéval	17,00 €
Plantes du jardin Médiéval	3,00 €
Pollution au MA	5,00 €
Recettes du Moyen Age	5,00 €
Revue Moyen Age	12,00 €
Société Médiévale	8,30 €
<b><i>Nature enfant / adulte</i></b>	
Arbres secrets et mystères	19,95 €
Bonnes à croquer	17,00 €
Cabanes et cachettes	12,50 €
Dame Nature	16,50 €
Explore la nature du bout des doigts	8,95 €
Herbier	24,50 €
Histoires nature de la petite salamandre	14,90 €
Je découvre la nature	14,50 €
La nature en famille	8,90 €
Le Grand livre de la nature	20,20 €
Les Catastrophes Naturelles au moyen Age	12,00 €
Les Plantes du chaos	17,00 €
Les Plantes multi usages	22,90 €

Les Tisanes	4,10 €
L'orientation	6,50 €
Mon guide nature	10,50 €
Mon imagier des sensations	7,90 €
Mousses et Lichens	35,90 €
Se Soigner avec les plantes	9,00 €
Toutes les idées sont dans la nature	15,90 €
<b>Local</b>	
Argentat sur Dordogne	25,00 €
Aux Ferme du Moyen Age	23,50 €
Balade Géologique	4,00 €
Bouligou et Farcidure	23,50 €
Bréjaude et Clafoutis	24,00 €
Caméloupon 1	14,00 €
Caméloupon 2	14,00 €
Ce Limousin que j'aime	17,90 €
C'est par les femmes	24,00 €
Clédat en Limousin	23,20 €
Corrèze 25 Belles randonnées	17,90 €
Curiosités Géologiques de La Corrèze	19,00 €
Dialogue avec les arbres en Limousin	31,30 €
Enfants des Renardières	19,00 €
Ferme du Moyen Age, Invitation au voyage	11,00 €
Gabriel des burons aux halles	22,00 €
Guide Corrèze	7,00 €
J'ai descendu dans mon jardin	21,50 €
La Corrèze, d'eau de granite et d'arbres	24,00 €
La Xaintrie Identité d'un pays aux marges du Limousin et de l'Auvergne	25,00 €
Le Cantal fromage d'Abbaye	22,00 €
Le Petit patrimoine de la Corrèze	34,00 €
Le renard et la caverne	20,00 €
L'enfant qui aimait les vaches	23,00 €
Les eaux marchandes	23,50 €
Les Jardins de Juliette et Joséphine	14,50 €
Les mines d'Argentat	14,00 €
Les noms des lieux d'Argentat	12,00 €
Les noms des lieux de la Xaintrie	18,00 €
Limousin qu'y a t-il de meilleur	22,00 €
Marius petit gabarier clandestin	20,00 €
Mémoires d'une Vallée	12,00 €
Mes Petites histoires de Xaintrie	8,00 €
Nouveaux Contes du Limousin	23,00 €
Sites Remarquables tome 3	32,00 €

**Nicole BARDI, Présidente**, souhaite revenir sur la démission de la qualité de vice-Président adressée par Daniel Grégoire à M. le Préfet. Elle fait part du sentiment de gâchis qu'elle éprouve à la suite de cette démission.

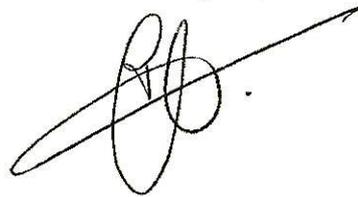
Elle entend saluer le travail accompli par Daniel Grégoire depuis 2020, en insistant sur la complexité et l'importance des dossiers qu'il gère, à savoir l'eau et les déchets. Concernant ce dernier point, elle rappelle à quel point Daniel Grégoire a fait évoluer la politique de la collectivité, dans ses intentions et dans le fonctionnement du service, et regrette profondément que de récents évènements aient amené à cette décision.

Elle rappelle que Daniel Grégoire a toute sa confiance et espère qu'il reviendra sur sa décision.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme Nicole BARDI**, remercie tous les membres du conseil communautaire et lève la séance.

La Secrétaire de Séance,

Madame Agnès JOANNY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a long horizontal stroke that extends to the right.

